

---

# CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2022

## PROCES VERBAL

---

**Le premier mars deux mil vingt-deux, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.**

**PRÉSENTS** : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès ; Messieurs BIRON Dominique, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, PARAIS Philippe.

**EXCUSÉS** : Messieurs BOURREAU Patrick, LE ROUZIC Ludovic.

**ABSENT** : Monsieur PARAIS Bruno.

Madame Joanny BURTY a été nommée secrétaire.

---

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 01 février 2022.

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DES BUDGETS COMMUNE - ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT**

Après avoir constaté la régularité des écritures et vérifié que le receveur municipal a bien repris les résultats (excédents et déficits) de l'exercice 2020, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion 2021 des 3 budgets : commune, assainissement et lotissement.

### **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DES BUDGETS COMMUNE - ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT**

La commission « Finances » après s'être réunie le 21 février dernier, présente les comptes administratifs de l'exercice 2021 comme suit :

#### **Budget lotissement**

● Dépenses de fonctionnement	535 882,45 €
● Recettes de fonctionnement	585 975,22 €
● Excédent de fonctionnement 2021	50 092,77 €
● Déficit de fonctionnement reporté 2020	0.81 €
● Excédent de fonctionnement de fin de clôture	50 091.96 €
● Dépenses d'investissement	624 976,51 €
● Recettes d'investissement	521 263,18 €
● Déficit d'investissement 2021	103 713,33 €
● Excédent d'investissement reporté 2020	89 607.29 €
● Déficit d'investissement de fin de clôture	14 106.04 €

### **Budget d'assainissement**

● Dépenses de fonctionnement	59 686,76 €
● Recettes de fonctionnement	101 310,81 €
● Excédent de fonctionnement 2021	41 624,05 €
● Excédent de fonctionnement reporté 2020	27 441,63 €
● Excédent de fonctionnement de fin de clôture	69 065,68 €
● Dépenses d'investissement	72 409,83 €
● Recettes d'investissement	72 944,65 €
● Excédent d'investissement 2021	534,82 €
● Déficit d'investissement reporté 2020	18 991,10 €
● Déficit d'investissement de fin de clôture	18 456,28 €

### **Budget communal**

● Dépenses de fonctionnement	671 968,12 €
● Recettes de fonctionnement	1 012 165,38 €
● Excédent de fonctionnement 2021	340 197,26 €
● Excédent de fonctionnement reporté 2020	904 954,08 €
● Excédent de fonctionnement de fin de clôture	1 245 151,34 €
● Dépenses d'investissement	308 210,29 €
● Recettes d'investissement	246 865,93 €
● Déficit d'investissement 2021	61 344,36 €
● Déficit d'investissement reporté 2020	65 581,92 €
● Déficit d'investissement de fin de clôture	126 926,28 €

### **CONVENTION POLLENIZ – PLAN ACTION COLLECTIF « FRELONS ASIATIQUES »**

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU indique que POLLENIZ œuvre depuis 2015 à la lutte contre le frelon asiatique, en proposant aux collectivités de la région un schéma de lutte volontaire. Ce plan d'action collectif (PAC) était basé sur une incitation envers les particuliers à faire détruire les nids par des entreprises spécialisées, via un coût partagé entre eux et la collectivité ; à savoir 50/50.

Madame la Maire précise que dans ce schéma, un partenariat financier avait été créé avec le conseil régional. Or, à partir du 1er janvier 2022, le financement du conseil régional a cessé, dénonçant la convention en cours.

Cela implique dorénavant, la prise en charge par la collectivité de ce forfait correspondant à la mission de POLLENIZ (*animation, coordination et gestion administrative et comptable de l'enlèvement des nids*) d'un montant de 325 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la nouvelle convention incluant la participation financière du forfait de 325 € et reprenant les conditions précédentes.

### **CONVENTION ENEDIS**

Madame la Maire informe les élus de la demande d'ENEDIS, quant à la mise à disposition d'une partie d'un terrain communal (20 m<sup>2</sup>), situé au village de la Poullerie, cadastré ZH 22.

Ce terrain est destiné à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et de tous ses accessoires, alimentant le réseau de distribution publique d'électricité. À l'issue de cette nouvelle installation, l'ancien poste existant situé à quelques mètres sera supprimé. L'entretien et le renouvellement sont à la charge d'ENEDIS.

Les membres du conseil municipal accordent la convention de mise à disposition à ENEDIS.

### **CONVENTION ADS**

Madame La Maire rappelle aux élus qu'en date du 6 février 2018, une délibération avait été votée, acceptant notre adhésion au service commun d'Autorisation des Droits du Sol (ADS) de la communauté de communes Sud Retz Atlantique.

Il est aujourd'hui nécessaire d'y ajouter l'avenant N°1, portant modification de l'article 12 "conditions financières" pour l'année 2021.

L'instruction des dossiers par le service commun ADS de la communauté de communes Sud Retz Atlantique, est effectuée en contrepartie d'une participation financière en fonction du nombre d'actes et autorisations traitées par ce service. Le coût du service à refacturer à chaque commune sera déduit de l'attribution de compensation des communes.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant n°1 présenté.

### **RÉVISION DU PLU – RÉUNION 14**

Les membres de la commission ont poursuivi la réflexion sur le pré-zonage à l'échelle du bourg et la zone des Ardillais (*zones U et AU*).

Madame la Maire informe les élus qu'une trentaine de personnes a participé à la réunion publique animée par le cabinet A+B le jeudi 3 février 2022, présentant le PADD.

### **SUBVENTION COURSE « ABEL GENTET »**

Le Guidon Machecoulais sollicite une participation financière de 200 €, afin de les aider dans les frais occasionnés par l'organisation des courses cyclistes (*Challenge Crédit agricole Pays de Machecoul 2022*), qui se dérouleront pour partie sur la commune le dimanche 13 mars 2022.

Les autres demandes de subventions n'ayant pas encore été présentées et votées, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la procédure habituelle de l'augmentation des 2%, soit un montant de 163 € représentant la subvention annuelle pour l'année 2022.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **Élections présidentielles**

Madame la Maire rappelle que les élections présidentielles du 10 et 24 avril se tiendront dans la salle du conseil situé à la mairie. Elle rappelle le planning des permanences communiqué aux élus.

#### **Esquisse lotissement**

Le 28 février dernier, la commune a échangé avec les riverains de l'opération (*rue des Mésanges, rue des Roitelets, rue des Colibris, rue des Vallées*), sur l'esquisse du lotissement en présence du cabinet d'architecture en charge du projet (*La Ville est Belle*).

### Marché d'Avril

Madame Sabrina JAUNET informe que la commission travaille sur l'évolution du marché alimentaire qui devrait se maintenir sur l'emplacement actuel situé à proximité de la bibliothèque.

L'édition du mois de mars se déroulera le vendredi 18 mars sous son format actuel.

### Réunion jeunes architectes

Le CAUE a été sollicité par l'école d'architecture de Nantes, pour proposer 2 communes rurales pour une étude prospective. Les communes de Corcoué-sur-Logne et Saint-Étienne-de-Mer-Morte ont été retenues. 28 étudiants et 3 professeurs seront présents sur les 2 communes, du jeudi 03 mars au samedi 05 mars 2022. Suite à la remise de leurs travaux, une exposition pourra être organisée lors du marché de juin.

### Réunion IFAC

Une réunion de travail avec la CAF et l'IFAC a eu lieu le 21 février dernier. L'IFAC procède actuellement au recrutement du directeur du foyer jeunes. Les démarches administratives sont en cours pour une ouverture pendant les vacances d'avril.

### City Stade

Il sera terminé pour la mi-avril. Madame la Maire indique qu'une inauguration sera organisée après la période électorale.

### Rue du Marais

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU précise que les travaux reprendront pour cette fin de mois.

### Dépôts d'ordure sauvages

L'auteur des deux dépôts d'ordures sauvages réalisés dans le week-end du 26-27 février, a pu être identifié. Madame la Maire précise qu'une procédure est en cours auprès de la gendarmerie. Ce comportement est intolérable, d'autant plus que les déchetteries intercommunales sont à ce jour gratuites.



Madame la Maire lève la séance.